



DELEGATION CENTRALE UES MGEN
3 Rue de l' Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15
Tel Fax : 01 45 38 71 07 cfdtmgen@infonie.fr
<http://www.cfdt-mgen.org/>

Projet d'adossement de la LMDE

Le projet a été présenté au Comité central d'Entreprise du 26 février par le Secrétaire général et le Directeur groupe. Le 5 avril un point de situation a été fait lors d'un nouveau CCE.

La LMDE est confrontée à une procédure contradictoire du sous-collège de l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel), suite au déclenchement d'une procédure d'alerte par les Commissaires aux comptes sur des faits de nature à compromettre sa continuité d'exploitation. La situation comptable est particulièrement dégradée. L'ACP envisageait des mesures d'urgence, dont la mise sous administration provisoire. La situation de trésorerie est négative et la LMDE n'est plus en possibilité d'honorer ses salaires à compter de février / mars. A partir de là, un dossier est déposé à l'ACP, d'où la proposition de plan d'adossement à la MGEN.

Le projet prévoit :

- une délégation des opérations de gestion de la quasi totalité des activités au groupe MGEN, soit à la mutuelle MGEN, soit à MGEN Union,
- sur le plan financier, des mesures de sauvetage d'urgence (avances de trésorerie pour éviter que la LMDE ne soit en situation de cessation de paiement),
- sur le plan de la gouvernance, mise en place d'une supervision avec création d'un comité de surveillance (9 membres dont 4 LMDE et 5 MGEN).

Ce Comité de surveillance et trois comités opérationnels sont d'ores et déjà constitués : un comité comptabilité finances trésorerie, un comité opérations et production, un comité ressources humaines. Les trois comités sont chargés d'initier les échanges très opérationnels, d'établir un diagnostic de situation en vue de déterminer les modalités de l'organisation cible. Le comité de surveillance a nommé un nouveau directeur général à mi-mars.

Pour l'organisation et la structure cible :

La mise en place pourrait intervenir entre septembre 2013 et janvier 2014.

La Mutuelle des Etudiants serait intégrée dans les comptes combinés (Istya) du sous-groupe MGEN (mais la LMDE n'adhérerait pas à Istya).

La LMDE confierait la quasi-intégralité de ses fonctions de gestion au groupe MGEN.

L'intégralité du back office de gestion - environ 280 personnes - **serait reprise par la Mutuelle MGEN.** Il s'agit de trois centres de traitement à Lille, Rennes et Poitiers, d'un Centre d'appels et d'une plate-forme nationale de gestion (PNG) située à Rungis.

Toutes les fonctions supports (juridique, comptabilité-finances, RH,...) seraient intégrées à MGEN Union. Seraient concernés par le transfert entre 70 et 80 postes ETP (chiffrage à affiner).

Aujourd'hui, le siège de la LMDE représente environ 130 personnes, mais la Mutuelle conserverait sa Direction santé prévention, celle du développement et une cellule d'expertise autour de la Présidence et de la Direction générale.

En effet dans ce qui a été proposé à l'ACP, la LMDE resterait une Mutuelle (AG, Conseil d'Administration, Président, Directeur général).

Dernier élément évoqué, sous réserve du recalcul des chiffres liés aux CDD en mutualisation (appel important à des CDD pour les périodes de rentrées universitaires), on serait autour de 200 personnes sur le réseau développement LMDE. Si l'on ajoute les fonctions support, **250/260 postes composeraient la Mutuelle LMDE maintenue.**

Dans la proposition du plan d'adossement, **ces salariés auraient comme employeur la LMDE, mais seraient partie intégrante de l'UES MGEN.**

Cela amène à deux conséquences sociales, les négociations se situeraient dans le cadre de l'UES MGEN et **un Comité d'établissement spécifique serait constitué.**

Rappel : La LMDE a été créée sans fonds propres, grâce à la réassurance de la MGEN par un dispositif de substitution. Elle affine 320.000 adhérents en régime complémentaire, 930.000 en RO. Les ressources de la LMDE viennent essentiellement des remises de gestion de l'Assurance Maladie et de la délégation MGEN relative au contrat bénéficiaires enfants étudiants (BEE). Entièrement substituée par la MGEN, elle emploie 639 salariés.

Si la CFDT, après exposé de la situation, se prononce résolument "pour" sur le principe, elle sera néanmoins attentive aux modalités de mise en œuvre, à la façon dont seront intégrés les salariés.

C'est un enjeu pour les collaborateurs de la LMDE, c'est un enjeu pour les collaborateurs actuels de la MGEN.

La CFDT veillera à la garantie de l'emploi de tous, au positionnement et conditions de travail de chacun, arrivants de la LMDE et collaborateurs en poste, à la culture d'entreprise.

Après validation du projet par l'ACP, l'employeur devra à nouveau consulter le CCE sur la mise en place.

Ce plan a été présenté à l'ACP le 14 février qui l'a estimé crédible. Une nouvelle rencontre avec l'ACP s'est tenue le 19 mars, en vue d'un positionnement sur les engagements pris par la MGEN.

A cette date, la décision n'est toujours pas formalisée mais l'ACP ne devrait plus tarder à statuer.

Depuis l'annonce en CCE, les élus CFDT (MGEN et LMDE) travaillent ensemble pour regrouper et coordonner les informations de ce projet complexe. Cette cohésion devrait permettre de donner toutes les chances de réussite dans un cadre de continuité d'emploi de chacun.

La CFDT vous informera tout au long du processus d'intégration